

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 FEVRIER 2016**

**Etaient présents** : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A.  
CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. FORT C. GODIN B. LENNOZ-GRATIN  
A.M. PUGIN J.L.

**Etaient excusés** : VICHARD D.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
MM. à

**Etaient absents non excusés** :

**ORDRE DU JOUR** :

- RECOMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCVA
- REALISATION PARKING DE LA BOTTELIERE : demande subvention
- ACQUISITION D'UN TRACTEUR : avenant n° 1 au marché
- RENOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE : honoraires de maîtrise d'œuvre
- RENOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE : choix entreprises
- MOTION DE SOUTIEN AUX INFIRMIERES
- ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

**RECOMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCVA**

Le Maire informe le Conseil que, avec le décès de Robert VORGER, le conseil municipal des Avanchers-Valmorel doit être partiellement renouvelé et la recomposition de la CCVA est imposée.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition et la répartition des sièges du conseil communautaire proposées :

	Nombre de sièges
Aigueblanche	9
La Léchère	6
Les Avanchers Valmorel	3
Le Bois	2
Feissons sur Isère	2
Saint Oyen	1 + 1 suppléant
Bonneval Tarentaise	1 + 1 suppléant
TOTAL	24 + 2 suppléants

### **REALISATION PARKING DE LA BOTTELIERE : demande subvention**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat en cours du bâtiment cadastré Section A n° 986 pour une superficie de 153 m<sup>2</sup> au hameau de La Bottelière, en vue de le démolir pour réaliser un parking.

Il présente le dossier de demande de subvention et informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour ces travaux d'un montant H.T. de 78 400.45 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés, sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

### **ACQUISITION D'UN TRACTEUR : avenant n° 1**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un tracteur 4 roues motrices avec équipements. Il informe l'Assemblée de la décision prise par le Conseil Municipal d'acquérir un tracteur de même caractéristiques mais d'une puissance supérieure pour un montant H.T. de 2 000.00 €, suite à la proposition de l'entreprise Glairon-Mondet.

Il précise qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché initial d'un montant de 2 000.00 € H.T. Le Conseil Municipal approuve l'avenant pour un montant H.T. de 2 000.00 €,

### **RENOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE : honoraires de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle au Conseil la décision de rénover les appartements de l'école et présente la proposition d'honoraires établie par le Cabinet JML concernant les études d'avant-projet, d'exécution, la consultation des entreprises et le suivi de chantier, pour un montant HT de 4 160.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, accepte la proposition d'honoraires du Cabinet JML, d'un montant HT de 4 160.00 € représentant les phases Etudes, Consultation des entreprises, Marchés, suivi des travaux et réception.

1/1

## **RENOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE : choix des entreprises**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la consultation d'entreprises en Marché à Procédure Adaptée pour un montant de travaux inférieur à 90 000 H.T., pour la rénovation des appartements de l'école.

Il présente les propositions faites par les entreprises, vérifiées par la Commission des Travaux et le maître d'œuvre.

Il propose au Conseil de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
LOT1 : DEMOLITION	SARL LAISSUS 73260 PETIT-COEUR	+4 440.76 €
LOT 2 : SOLS COLLES	SARL LAISSUS 73260 PETIT-COEUR	15 859.00 €
LOT 3 : PEINTURE	SARL LAISSUS 73260 PETIT-COEUR 73260 PETIT-COEUR	20 704.74 €
LOT 4 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	AUX METIERS DU BOIS 73260 GRAND-CŒUR	9 631.00 €
LOT 5 SANITAIRES - VMC	ATEC 73 73600 MOUTIERS	11 862.76 €
LOT 6 : FAIENCE	SARL LAISSUS 73260 PETIT-COEUR	7 058.22 €
LOT 7 : ELECTRICITE	RELLIER Noël	13 654.00 €
LOT 8 : EQUIPEMENT DE CUISINE	ATEC 73 73600 MOUTIERS	2 351.68 €
TOTAL		85 562.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil retient les entreprises les mieux disantes pour la rénovation des appartements de l'école.

## **MOTION DE SOUTIEN AUX INFIRMIERES**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les infirmières libérales de Tarentaise se battent aujourd'hui pour défendre le maintien du mode de remboursement en vigueur jusqu'alors de leurs frais de déplacement chez les patients.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter une motion de soutien aux infirmières de Tarentaise afin d'obtenir que leur revendication consistant à maintenir le remboursement

19

de leurs frais de déplacement comme calculé aujourd'hui puisse aboutir dans l'intérêt général et partagé de leurs patients et des collectivités de montagne, éloignés des centres de soin.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la motion proposée par les infirmières libérales du secteur Tarentaise consistant à maintenir le remboursement de leurs frais de déplacement comme calculé aujourd'hui puisse aboutir dans l'intérêt général et partagé de leurs patients et des collectivités de montagne, éloignés des centres de soin.

#### **ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil d'une demande de subvention du Collège Sainte-Thérèse pour financer un voyage scolaire en Italie pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et du Lycée Ambroise Croizat pour financer un voyage pédagogique à Barcelone pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et de seconde,

Il rappelle les montants alloués les années précédentes, à savoir 50 € par élève et que 1 élève du Collège Sainte-Thérèse est concerné par ce séjour et 1 élève du Lycée Ambroise Croizat est concerné par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser une subvention de 50 € au Collège Sainte-Thérèse pour ce voyage et 50 € au Lycée Ambroise Croizat

#### **AFFAIRES DIVERSES**

##### **ATTRIBUTION DE NOMS DE RUE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des noms de rue dans les hameaux de la Commune et charge M Jean-Louis Pugin de ce dossier.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,  
pour être affiché le \_\_\_\_\_ à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

##### **REQUETE D'UN ADMINISTRÉ**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'un administré de rencontrer l'ensemble du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance de cette demande, le Conseil décide de ne pas accéder à cette requête.

A LE BOIS,

Le 23 FEV. 2016

Le Maire,

J. LAYMOND